## Orientation « client » - Plan d'action 2016

## **Action**

## Réalisations

1. Impliquer les stakeholders dans la gestion (art 29 Contrat d'adminstration)

Plus de 80 rencontres avec des stakeholders externes Présence de membres du Comité de direction à de nombreuses journées d'études et colloques Contacts informels via les réseaux des fonctionnaires dirigeants

Enquêtes auprès des groupes-cibles (financement PME, heures d'ouverture commerces de détail)

Consultation stakeholder par la Direction générale Inspection économique pour la rédaction de son plan d'action 2017

Consultation des utilisateurs pour l'élaboration de l'architecture des informations et la conception de l'interface utilisateur pour le nouveau site web

2. Calculer périodiquement la satisfaction des clients (art 29 Contrat d'adminstration)

Plusieurs directions ont organisé des enquêtes auprès de leurs groupes-cibles (DG Statistique-Statistics Belgium, DG Qualité et Sécurité et DG Inspection économique)

3. Répertorier périodiquement les besoins des clients (art 29 Contrat d'adminstration)

L'analyse PEST n'a pas été réalisée en 2016. La dernière analyse a été effectuée en 2014 en préparation du contrat d'administration 2016-2018. Une nouvelle analyse sera menée au printemps 2017.

4. Publier les résultats des sondages (art 29 Contrat d'adminstration)

Les résultats de l'enquête sur la satisfaction des clients concernant la qualité des statistiques ont été publiés sur le site web.

Les résultats des mesures effectuées auprès de la Direction générale Qualité et Sécurité n'ont pas été publiés. Un groupe de travail examine la meilleure manière de publier ces résultats à l'attention des (plus petits) groupes-cibles.

Les résultats de l'enquête menée auprès de la Direction générale Inspection économique n'ont pas été publiés mais ont été pris en compte pour le développement du site pointdecontact.belgique.be

5. Développer un plan d'action en coopération avec les utilisateurs

Certaines directions rédigent un plan de réalisation annuel qui est publié sur leur intranet. D'autres utilisent les informations et recommandations découlant des enquêtes pour adapter leurs procédures et méthodes de travail. Les utilisateurs ne sont alors pas directement impliqués dans le processus.



12. Evaluer le plan d'action 2016 et rédiger

le plan d'action 2017

Action Réalisations La charte du client a été publiée en 2015. 6. Disposer d'une charte pour un service public orienté client actualisée et accessible publiquement (art 29 Contrat d'adminstration) 7. Adapter ex ante la prestation de service Les résultats des mesures de satisfaction des clients en fonction des sondages (art 29 Contrat sont évalués et utilisés. Aucun aperçu ne permet ced'adminstration) pendant d'établir quelles adaptations ont été opérées sur la base des mesures. 8. Faire appel à des experts du vécu en Nombre d'actions réalisées en 2016 par les experts du pauvreté (art 29 Contrat d'adminstration) vécu: visites à des services externes : 10 participation à des projets : 7 participation à des groupes de travail : 6 interviews accordées: 2 formations dispensées: 10 9. Répondre aux plaintes (art 29 Contrat 34 des 35 plaintes relatives au SPF Economie ont été d'adminstration) traitées dans le délai fixé de 15 jours ouvrables. 10. Introduire les réponses standard dans Les directions ont examiné pour quelles boîtes mails de les boites emails service une telle réponse standard serait utile. Les démarches nécessaires ont été implémentées. 11. Sensibiliser à l'utilisation d'une réponse Une réponse standard fait partie du dossier d'accueil standard au téléphone des nouveaux arrivants Ce point est rappelé lors des formations sur l'accueil.

Le plan d'action 2016 a été publié et évalué.

Le plan d'action 2017 a été rédigé.